

# Montréal

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 24 février 2021, a adopté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Chemin de la Côte-des-Neiges et ses abords » aux fins de l'application du règlement (21)**

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Rue du Centre et ses abords » aux fins de l'application du règlement (22)**

Ces ordonnances, adoptées en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), rendent applicable ce règlement aux secteurs désignés, à compter respectivement du 1<sup>er</sup> avril et du 15 mars 2021, pour 24 mois.

**Ordonnance émise relativement aux tarifs du Service BIXI pour la saison 2021 (4)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 70 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045), modifie les tarifs prévus aux articles 62 et suivants du règlement.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 2 mars 2021

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat